

Un vaste réseau de braconnage démantelé en Mauricie

Publié le mercredi 13 février 2019



Le lac Saint-Pierre en hiver Photo: Radio-Canada

Marie-Pier Bouchard

Trois ans d'enquête et de surveillance en continu auront été nécessaires afin d'amasser toutes les preuves pour mettre fin à des activités illégales au lac Saint-Pierre, dans les municipalités de Louiseville et de Yamachiche. Chasseurs, pêcheurs et clients : une quarantaine de personnes sont visées par cette opération.

Quelques têtes dirigeantes de ce réseau pratiquaient la chasse, la pêche et le piégeage de différentes espèces pour ensuite les revendre.

Possession illégale, vente, achat et surplus de limites permises de poissons, d'oiseaux migrateurs ainsi que de gibiers sont les principaux faits reprochés. S'ajoute à cela la capture illégale de perchaudes dans le lac Saint-Pierre.



Résultats de l'opération CORMORAN en Mauricie Photo : Radio-Canada

« Les espèces visées étaient très diversifiées : le doré, la perchaude, divers canards, cerf de Virginie, orignal, coyote et dindon sauvage. »

– *Yvan Brisebois, directeur régional de la protection de la faune pour la Mauricie, le Centre-du-Québec et Lanaudière*



Yvan Brisebois, directeur régional de la protection de la faune pour la Mauricie, le Centre-du-Québec et Lanaudière Photo : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Lors des perquisitions, mercredi, toute la marchandise avait déjà été consommée ou vendue, mais les agents avaient toutes les preuves nécessaires.

À l'intérieur de trois ans de surveillance, beaucoup de gibiers ont été écoulés, consommés et ont été dissipés de part et d'autre. L'ensemble des gibiers a été consommé possiblement, explique M. Brisebois.

Des appareils électroniques et des preuves documentaires ont tout de même été saisis dans deux résidences, ce qui servira de preuves supplémentaires.

L'équipe travaille maintenant à la rédaction des rapports d'enquête. Il pourrait falloir plusieurs semaines voire quelques mois avant qu'ils ne soient déposés au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) invite les citoyens à signaler tout acte de braconnage et assure que l'information demeure confidentielle.